

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	09.11.2022	19h06	22.235	DESC
Annule et remplace				

**Auteur-e(-s) : Groupe socialiste**

**Titre : Rattrapage de cotisation CPCN**

**Contenu :**

Suite au rapport de la commission Prévoyance lié au projet de loi 20.166 modifiant la loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN), un courrier a été adressé en mars 2022 à l'ensemble des assuré-e-s de la CPCN, signé par la commission et le Conseil d'État. Ce courrier informait les assuré-e-s que certains éléments salariaux n'avaient, de manière erronée, pas été soumis à cotisation depuis plusieurs années.

Conformément aux recommandations formulées dans ce courrier, des employé-e-s de diverses entités rattachées à la CPCN ont demandé à leur employeur le calcul des cotisations non payées. Suivant les cas, le montant du rattrapage de cotisation à payer par les employé-e-s s'élève à plusieurs milliers de francs pour obtenir une meilleure couverture sociale.

Certain-e-s employé-e-s ont été informé-e-s du montant de cotisation à payer en octobre 2022, avec un délai pour régler la totalité de la somme fixé à décembre 2022. Ce délai est évidemment impossible à tenir pour de nombreux assuré-e-s, d'autant plus au vu du contexte économique actuel.

Tout en respectant l'indépendance de la CPCN, nous posons les questions suivantes au Conseil d'État :

- Le Conseil d'État est-il au courant des délais de rattrapage de cotisation fixés par la CPCN ? Ces délais sont-ils les mêmes pour l'ensemble des assuré-e-s ?
- En particulier, au vu du contexte économique actuel, quelle est l'appréciation du Conseil d'État sur cette manière de faire ? N'est-elle pas contraire à l'esprit des travaux menés avec la commission dans le cadre du projet de loi 20.166, qui n'avait, sauf erreur, pas fixé de délai ?
- Le Conseil d'État envisage-t-il de prendre contact avec la direction de la CPCN, voire les employeurs concernés, pour lui faire part de ses éventuelles inquiétudes à ce propos ?

**Développement :**

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Antoine de Montmollin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jonathan Gretillat	Romain Dubois	Margaux Studer
Anne Bramaud du Boucheron	Karin Capelli	Fabienne Robert-Nicoud
Josiane Jemmely	Patricia Sörensen	Sarah Fuchs-Rota
Katia Della Pietra	Laurent Duding	